



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emplois</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p>	<p>Note de mobilité</p> <p>DGER/SDEDC/2025</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Second appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLEFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2025

Destinataires d'exécution
<p>Administration centrale (DGER et SRH) Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p>

La présente note de service ouvre le second appel à candidatures sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2025.

Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis (CFA), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements.

Les emplois ouverts au recrutement sont régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles et donnent lieu à détachement.

Textes de référence : Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020).

Les postes de direction en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sont pourvus dans le cadre d'une procédure spécifique de mobilité et de recrutement organisée en deux appels à candidatures et trois fils de l'eau. Ces postes de direction ouvrent l'accès aux emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centres constitutifs, régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence et dont la liste est fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 pris pour l'application de ce décret (« arrêté-liste »).

La présente note de service a pour objet, d'une part, d'assurer la publication de la liste des postes susmentionnés qui sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2025, à l'issue du premier appel à candidatures. D'autre part, en complément de la charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (hors IEA), disponible en ligne sur le site ministériel BO.Agr: note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-101>, elle présente les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1^{er} septembre 2025.

Elle comporte les trois parties suivantes :

A – Dispositions générales ;

B – Cas particuliers ;

C – Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2025.

A – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction en EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, **doivent obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact, avec les autorités mentionnées sur la fiche du poste qui les intéresse, publiée en annexe de la présente note**. Selon le niveau fonctionnel de l'emploi, il s'agit soit du chef d'établissement (pour les postes de directeur adjoint, ou de directeur de centre constitutif) ou de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), autorité académique (pour les postes de directeur d'EPLEFPA). Cette étape préalable obligatoire permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) visé(s), ainsi que des objectifs attendus. Les coordonnées correspondantes figurent au bas des fiches de poste.

L'accès à ces postes se fait par voie de détachement pour les candidats remplissant les conditions d'accès au statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, qui sont rappelées au point II ci-après.

Les candidats fonctionnaires retenus ne remplissant pas les conditions d'accès au statut d'emploi pourront être affectés en qualité de « faisant fonction » pour la durée de l'année scolaire 2025-2026.

Sous réserve des nécessités de service, la mobilité des directeurs, qu'ils soient ou non détachés dans un emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en EPLEFPA, est annuelle et prend effet à la rentrée scolaire suivante.

Le second appel à candidatures organisé par la présente note de service est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A. Il est également ouvert aux agents contractuels du ministère en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) dont la fin est prévue au 31 août 2025.

Recrutement contractuel CDD

Le recrutement est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires puis aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

En cas de recrutement infructueux des candidats énoncés précédemment, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Les résultats de ce second appel seront publiés le 16 mai 2025.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne feront l'objet d'une publication au fil de l'eau, pour assurer une prise de poste au 1^{er} septembre 2025 au plus tard.

La durée d'affectation sur les postes de direction en EPLEFPA doit permettre d'assurer un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau. En tout état de cause, dans leur ensemble, les emplois de direction en EPLEFPA sont inscrits sur l'arrêté liste. Le décret du 5 novembre 2019 limite à huit ans la durée totale d'affectation sur le même poste (article 6 : « *La nomination dans les emplois régis par le présent décret est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une **durée maximale de quatre ans renouvelable une fois**.* »).

Le renouvellement à l'issue de la période de quatre ans peut intervenir sur demande expresse de l'agent, formulée trois mois au plus tard avant le terme de la période de quatre ans, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi. Par ailleurs, le statut d'emploi n'autorise que deux situations de « prolongation exceptionnelle » du détachement dans le même emploi, sur demande expresse de l'agent, dans la limite de deux ans suivant le terme de la durée maximale : soit pour permettre d'assurer la liquidation des droits à pension au taux maximum, soit pour un fonctionnaire se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge qui lui est applicable. La prolongation peut être accordée par le service des ressources humaines (SRH) du ministère, sous réserve de l'intérêt du service, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi, pour une durée maximale de deux ans (article 7 du décret du 5 novembre 2019).

Conformément à la charte de gestion du 11 février 2020 mentionnée en référence, les personnels primo détachés dans le statut au titre de la fonction de directeur adjoint depuis le 1^{er} septembre 2023, qui souhaitent solliciter leur réaffectation sur le poste antérieur d'enseignant ou de CPE qui leur a été préservé, devaient en faire la demande formelle auprès du service des ressources humaines (SRH), avec copie à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avant l'ouverture du second appel à candidatures organisé par la présente note. En l'absence de cette demande formelle, les postes d'enseignant ou de CPE concernés pourront être pourvus dans le cadre de la campagne annuelle de mobilité des enseignants et CPE parallèlement en cours, pour la rentrée scolaire 2025.

Tout agent nommé sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note qui n'a jamais été détaché dans un emploi de même niveau ou affecté sur un poste de directeur de centre constitutif équivalent sera convoqué à l'Institut Agro Dijon par la direction de la formation professionnelle **à compter du 7 juillet 2025, à 14h00**, pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Institut Agro Dijon.

I – Personnels concernés

Peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note :

- Les directeurs et directeurs-adjoints, ainsi que les directeurs de centres constitutifs d'EPLFPA fonctionnaires, détachés dans l'un des emplois inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 et ayant formulé une déclaration d'intention de mobilité (DIM) conformément à la note de service DGER/SDEDC/SG/SRH/SDCAR/n° 2024-533 du 25 septembre 2024 ;
- Qu'ils aient ou non participé au cycle préparatoire mentionné au point 3.2. de la charte de gestion :
 - Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle A et présentant les conditions d'ancienneté précisées plus bas ;
 - Les directeurs contractuels en CDI ou en CDD dont la fin est prévue au 31 août 2025.
- Conformément aux dispositions générales, en cas de recrutement infructueux d'un personnel énoncé ci-dessus, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Le détachement dans les emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centre constitutif régis par le décret du 5 novembre 2019 susmentionné est réservé aux fonctionnaires. Les agents contractuels ne peuvent donc prétendre au détachement dans l'un de ces emplois, y compris lorsqu'ils sont bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

II – Conditions de détachement dans le statut d'emploi

Les conditions de détachement dans le statut d'emplois pour l'ensemble des postes de directions d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	<p>Pour les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit avoir au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement*, - Soit justifier 5 ans de service dans un grade d'avancement. <p>Pour les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B** (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN) agrégé, maître de conférence...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir atteint au moins l'indice brut 748. <p>Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.</p>
Accès au groupe II	<p>Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors-échelle A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.</p> <p>Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.</p>
Accès au groupe III	<p>Justifier de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois culminant au moins à la hors-échelle A ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau.</p> <p>Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.</p>

* *grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** *en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

A l'instar des emplois fonctionnels de l'administration centrale, les agents détachés dans le statut sont soumis à une période dite probatoire de 6 mois durant laquelle il peut être mis fin au détachement à tout moment et sans préavis. Cette période probatoire ne s'applique pas en cas de reconduction dans un même emploi mais est applicable lors de toute mobilité.

III – Procédure de mobilité dédiée aux agents relevant du MASA

La procédure dématérialisée de mobilité et de recrutement sur les postes de directeur en EPLEFPA, est accessible uniquement aux agents relevant du MASA.

Elle se déroule uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par ces candidats via le téléportail « AgriMob » (<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>) ouvert à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, DRAAF-DAAF/SRFD-SFD d'origine et d'accueil, Igaps, DGER/responsable du programme 143 et gestionnaires du service des ressources humaines du ministère).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec la (ou les) autorité(s) académique(s) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s) et, pour un poste d'adjoint, le(s) chef(s) d'établissement, les agents du ministère saisissent leur(s) vœu(x) de candidature sur le téléportail **du 27 mars au 16 avril 2025, 23h59**.

En validant (*signant*) le formulaire de candidature en ligne, les agents s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Seules les **candidatures validées** (*signées*) seront prises en compte car visibles et consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé).

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les candidats figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail leur permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit **jusqu'au 16 avril 2025**) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

Les pièces suivantes doivent **impérativement** être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés rédigée sur papier libre ;
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou dans l'emploi de détachement ou pour les contractuels le dernier arrêté d'affectation ;
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative) ;
- l'annexe B bis, si besoin, en cas de « mobilité double » (il s'agit d'une demande de mobilité déposée sous réserve de l'obtention de la mobilité du conjoint, elle/lui aussi fonctionnaire du MASA) ;
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MASA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère et n'ont donc plus de compte Agricoll (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricoll (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) (par exemple, les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)) doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricoll (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA mais affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, solliciter la création de leur compte Agricoll. À cet effet, ils doivent se rapprocher du

gestionnaire local Agricol (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

IV – Procédure de candidature par les agents externes au ministère

Les candidats externes au ministère répondant aux conditions mentionnées au point I. doivent suivre la procédure précisée ci-après, qui comporte deux démarches, à conduire **simultanément**.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note.

La date limite de transmission de leur dossier, sous couvert de la voie hiérarchique, est également fixée au plus tard le **16 avril 2025, cachet de la poste faisant foi**. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de ces candidatures.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique.

4.1 – Démarche administrative

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés,
- un curriculum vitæ (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement, ou pour les agents contractuels, le dernier arrêté d'affectation ou tout document attestant d'une affectation opérationnelle sur un poste à responsabilité,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative), ou pour les agents contractuels, la copie des contrats accompagnés des certificats de travail attestant d'un poste à responsabilité,
- les annexes B, *B bis* (si besoin, en cas de « *mobilité double* ») et C **visées par le supérieur hiérarchique** direct,
- les annexes D et E comportant les **avis motivés des supérieur et autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

Le dossier complet est transmis par l'autorité hiérarchique d'origine, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) l'emploi (les emplois) postulés, **au plus tard le 16 avril 2025**, cachet de la poste faisant foi.

En parallèle, et au plus tard le 16 avril 2025, le candidat adresse un exemplaire des annexes B, *B bis* et C, sous format électronique (PDF), simultanément :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « candidature poste directeur EPLEFPA RS2025 » ;

- au réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), sur la messagerie fonctionnelle de la MAPS de la région sur laquelle vous portez votre candidature (voir annexe).

La date de réception des courriels correspondants fera foi pour l'appréciation du respect du délai de candidature susmentionné.

4.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

A la suite de la prise de contact avec la (ou les) autorité(s) académique(s) (à savoir, le DRAAF/DAAF) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), et le directeur d'EPLFPA pour un poste d'adjoint ou de directeur de centre constitutif, obligatoire pour présenter leur candidature et prendre connaissance du contexte, des

caractéristiques du (ou de ces) poste(s) ainsi que des objectifs attendus, les candidats intéressés confirment leur démarche en adressant directement à l'autorité académique leur candidature avec leur liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, **avant le 16 avril 2025**, à l'adresse de messagerie électronique mentionnée sur la (les) fiche(s) de poste.

V – Etapes et calendrier de la procédure d'examen des candidatures

Outre le point 3.5. de la charte de gestion du 11 février 2020, mentionnée ci-dessus, concernant les emplois de direction régis par le décret du 5 novembre 2019, les étapes et modalités d'examen des candidatures sur les postes de direction en EPLEFPA sont les suivantes.

5.1 – Traitement et transmission des dossiers par les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine

Les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine des **candidats agents du ministère** (dont DRAAF-DAAF/SRFD-SFD pour les candidats affectés en EPLEFPA) saisissent leurs avis circonstanciés dans **Agorha Mobilité du 17 au 22 avril 2025, minuit**.

Pour leur prise en compte, les **candidatures externes au MASA** doivent également être saisies dans Agorha Mobilité, ainsi que les avis les concernant. A cet effet, les supérieurs et autorités hiérarchiques de ces candidats doivent en avoir transmis le(s) dossier(s) revêtus de leurs avis circonstanciés, **au plus tard le 22 avril 2025** :

- à l'autorité académique mentionnée sur la (ou les) fiche(s) du (ou des) poste(s) demandé(s) ;
- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la messagerie avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 ».

5.2 – Transmission des avis par les DRAAF - DAAF d'accueil

Après audition des candidats, le DRAAF ou DAAF formule un avis sur chaque candidature reçue, y compris celles des agents qu'il n'aura pas auditionnés. Il effectue un classement qui comporte au moins trois noms pour chaque emploi lorsque le nombre de candidatures le permet. Ces **avis et classements sont saisis par le DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD dans** dans Agorha Mobilité du 22 au 30 avril 2025 et reportés dans l'annexe 1 b du Guide du recrutement établie pour chaque poste ayant reçu une(des) candidature(s) (note de service SG/SRH/SDCAR/2019-109 du 6 février 2019).

Cette annexe, signée par le DRAAF/DAAF, est transmise **au plus tard le 30 avril 2025 (inclus)**, à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois (BPCE), sur la boîte fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2025 ».

Le SRFD-SFD assure l'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature, à l'issue de la pré-sélection, par l'envoi d'un courriel ou d'un courrier de refus (modèle disponible dans le Guide du recrutement).

5.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général (SRH).

Le DGER désigne le candidat retenu après avis de l'IGAPS référent saisi dans Agorha mobilité du **02 au 06 mai 2025**. Le Secrétariat général (SRH) procède à la nomination. Les candidats retenus qui ne remplissent pas les conditions de détachement dans le statut d'emplois correspondant sont nommés comme faisant fonction pour la durée de l'année scolaire 2025/2026.

Les résultats de ce second appel à candidatures seront publiés le **16 mai 2025**, sur le site recruteur du MASA (<https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/>).

Ils seront également consultables sur le site internet ChloroFil (<https://chlorofil.fr/>).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la notification de la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B – CAS PARTICULIERS

I – Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

L'affectation, au sein d'un établissement situé dans l'une des collectivités d'outre-mer à statut particulier régies par l'article 74 de la Constitution (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie), d'un agent qui n'y justifie pas du centre de ses intérêts matériels et moraux, **est limitée à une période de deux ans renouvelable une fois** (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996). Elle prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire applicable à ces collectivités.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) relève du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié au titre d'une affectation dans les régions et départements d'outre-mer ou du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié au titre d'une affectation en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

II – Retraite

Tout directeur en EPLEFPA, qu'il soit ou non détaché dans un emploi fonctionnel, qui envisage de faire valoir ses droits à pension à la rentrée scolaire 2025 doit :

- le préciser dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15), étant rappelé que l'arrêté d'admission à la retraite est nécessaire pour envisager une vacance de poste ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion qui en informe la DGER (BPCE).

C – POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025

Les postes proposés au second appel à candidatures ouvert par la présente note de service sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants, soit susceptibles de l'être, et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

D – CALENDRIER GENERAL

<u>Candidats relevant du MASA</u>	Date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob	Mercredi 16 avril 2025 (inclus) <i>(date de validation ou du courriel faisant foi)</i>
<u>Candidats externes au MASA</u>	Date limite d'envoi du dossier complet : - au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s) ; - en version électronique à la DGER (bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe)	
<u>Pour tous les candidats</u>	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha	Du 17 au 22 avril 2025
	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'accueil , ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha	Du 23 au 30 avril 2025
	Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil	Du 02 au 06 mai 2025
	Publication des résultats	Vendredi 16 mai 2025

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**



Cédric MONTESINOS

**Le sous-directeur de la gestion des carrières et
de la rémunération**



Marc CASTAINGS

Annexe A : Liste des postes - Second appel à candidatures campagne de mobilité des directeurs 2025

Fonction	Région	EPLEFPA	Structure opérationnelle	Complément	Groupe indiciaire	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
								v	sv
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aubenas	EPLEFPA d'Aubenas		III ES	A3D011000	49090	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA Campus Agronova	EPLEFPA Campus Agronova		III ES	A3D011561	49050		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aurillac	EPLEFPA d'Aurillac		III ES	A3D001559	49071		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Brioude Bonnefont	EPLEFPA de Brioude Bonnefont		III ES	A3D001670	49092		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Cibiers	EPLEFPA de Cibiers		III ES	A3D010996	49103		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Contamine sur Arve	EPLEFPA de Contamine sur Arve		III ES	A3D011919	49108		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Saint Flour	EPLEFPA de Saint Flour		III ES	A3D001651	49164		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Valence	EPLEFPA de Valence		III ES	A3D011103	49183		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Vienne	EPLEFPA de Vienne		III ES	A3D011335	49192		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Voiron	EPLEFPA de Voiron		III ES	A3D011431	49194		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins		III ES	A3D001439	49207		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Beaune	EPLEFPA de Beaune		III ES	A3D002057	49080	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Mâcon Davayé	EPLEFPA de Mâcon Davayé		III ES	A3D002405	49140	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne		I	A3D002475	49112		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Nancy	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Nancy		III ES	A3D002261	49130		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot		III ES	A3D002464	49131		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon		I	A3D000219	49153		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Vesoul	EPLEFPA de Vesoul		III ES	A3D004767	49188		X
	Bretagne	EPLEFPA de Guingamp Kemllen	EPLEFPA de Guingamp Kemllen		III ES	A3D002698	49118		X
	Bretagne	EPLEFPA de Merdrignac	EPLEFPA de Merdrignac		III ES	A3D002757	49132		X
	Bretagne	EPLEFPA de Quimper Brehobou	EPLEFPA de Quimper Brehobou		III ES	A3D002287	49151		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA d'Ambouise-Chambray-Lés-Tours	EPLEFPA d'Ambouise-Chambray-Lés-Tours		III ES	A3D003727	49095		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Chartres	EPLEFPA de Chartres		III ES	A3D003458	49097		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Vendôme	EPLEFPA de Vendôme		I	A3D003749	49185		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA du Loiret	EPLEFPA du Loiret		I	A3D003877	49208		X
	Corse	EPLEFPA de Borgo	EPLEFPA de Borgo		III ES	A3D004460	49097		X
	Grand-Est	EPLEFPA de Châlons en Champagne	EPLEFPA de Châlons en Champagne		III ES	A3D004215	49099		X
	Grand-Est	EPLEFPA de Reihel	EPLEFPA de Reihel		III ES	A3D004005	49155		X
	Grand-Est	EPLEFPA de la Haute-Marne	EPLEFPA de la Haute-Marne		II	A3D004336	49199		X
	Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe		III ES	A3D000001	49117	X	
	Guyane	EPLEFPA de Guyane	LEOTPA de Macouria		III ES	A3D000177	49278		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA d'Abbeville	EPLEFPA d'Abbeville		III ES	A3D000567	49058		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA d'Amiens	EPLEFPA d'Amiens		III ES	A3D000944	49066		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA de la Haute Somme	EPLEFPA de la Haute Somme		III ES	A3D000596	49197		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA de la Thiérache	EPLEFPA de la Thiérache		III ES	A3D000657	49203		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA des Flandres - Lomme	EPLEFPA des Flandres - Lomme		III ES	A3D000768	49205		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA du Pas de Calais	EPLEFPA du Pas de Calais		I	A3D000785	49213		X
	Île-de-France	EPLEFPA de la Bretagne	EPLEFPA de la Bretagne		III ES	A3D004663	49124	X	
	Île-de-France	EPLEFPA de Brie Comte Robert	EPLEFPA de Brie Comte Robert		III ES	A3D004885	49090		X
	Martinique	EPLEFPA de la Croix Rivall	EPLEFPA de la Croix Rivall		III ES	A3D000078	49196		X
	Martinique	EPLEFPA du Robert	EPLEFPA du Robert		III ES	A3D000132	49218		X
	Mayotte	EPN de Mayotte	EPN de Mayotte		III ES	A3D002685	49224		X
	Normandie	EPLEFPA d'Alençon - Sées	EPLEFPA d'Alençon - Sées		I	A3D000620	49061		X
	Normandie	EPLEFPA d'Evreux	EPLEFPA d'Evreux		III ES	A3D000842	49076		X
	Normandie	EPLEFPA de Saint Hilaire du Harcoult	EPLEFPA de Saint Hilaire du Harcoult		III ES	A3D000626	49168		X
Normandie	EPLEFPA du Robillard	EPLEFPA du Robillard		III ES	A3D000769	49219		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA du Lot et Garonne	EPLEFPA du Lot et Garonne		I	A3D001133	49210	X		
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA Jacques Bigaut de Melle	EPLEFPA Jacques Bigaut de Melle		III ES	A3D000958	49054		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne		I	A3D000698	49129		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Montmorillon	EPLEFPA de Montmorillon		III ES	A3D011033	49137		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Pau Montardon	EPLEFPA de Pau Montardon		I ES	A3D001291	49146		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Surgères	EPLEFPA de Surgères		III ES	A3D000876	49176		X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Thuré	EPLEFPA de Thuré		III ES	A3D010249	49178		X	
Occitanie	EPLEFPA de Saint Affrique	EPLEFPA de Saint Affrique		III ES	A3D000626	49162	X		
Occitanie	EPLEFPA de Castelnaudary	EPLEFPA de Castelnaudary		III ES	A3D0005245	49095		X	
Occitanie	EPLEFPA de Figeac	EPLEFPA de Figeac		III ES	A3D0007230	49111		X	
Occitanie	EPLEFPA de Peipignan Rousillon	EPLEFPA de Peipignan Rousillon		III ES	A3D0005669	49147		X	
Occitanie	EPLEFPA de Rodet La Roque	EPLEFPA de Rodet La Roque		III ES	A3D0006645	49159		X	
Occitanie	EPLEFPA de Tarbes	EPLEFPA de Tarbes		III ES	A3D0007394	49177		X	
Occitanie	EPLEFPA de Trouaise	EPLEFPA de Trouaise		III ES	A3D0006835	49180		X	
Occitanie	EPLEFPA de Vic en Bigorre	EPLEFPA de Vic en Bigorre		III ES	A3D0007322	49190		X	
Occitanie	EPLEFPA du Tam et Garonne à Montauban	EPLEFPA du Tam et Garonne à Montauban		III ES	A3D0007561	49220		X	
PACA	EPLEFPA d'Ax Valabre Marseille	EPLEFPA d'Ax Valabre Marseille		I	A3D010447	49060		X	
PACA	EPLEFPA d'Avignon	EPLEFPA d'Avignon		III ES	A3D010702	49073		X	
Pays de la Loire	EPLEFPA de Fontenay Le Comte	EPLEFPA de Fontenay Le Comte		III ES	A3D0009234	49114	X		
Pays de la Loire	EPLEFPA de Château Gontier	EPLEFPA de Château Gontier		III ES	A3D0009965	49100		X	
Pays de la Loire	EPLEFPA de La Roche sur Yon	EPLEFPA de La Roche sur Yon		III ES	A3D0009102	49127		X	
Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna		III ES	A3VFU00004	49225		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aubenas	EPLEFPA d'Aubenas	Site du Pradel	III	A3D011021	49070		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Belleville	EPLEFPA de Belleville	Silage	III	A3D0029931	49082		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Bourg en Bresse	EPLEFPA de Bourg en Bresse	Silage	III ES	A3D0105972	49088		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Cibiers	EPLEFPA de Cibiers	Silage	III	A3D010997	49104		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Clermont Ferrand	EPLEFPA de Clermont Ferrand	Site de Marnibat	III ES	A3D001826	49106		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Clermont Ferrand	EPLEFPA de Clermont Ferrand	Silage	III ES	A3D001827	49107		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Grenoble Saint Ismer	EPLEFPA de Grenoble Saint Ismer	Silage	III	A3D011373	49116		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de La Côte Saint André	EPLEFPA de La Côte Saint André	Site de la Tour du Pin	II	A3D011292	49125		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de La Côte Saint André	EPLEFPA de La Côte Saint André	Silage	III ES	A3D013695	49126		X	
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Roanne Chevry	EPLEFPA de Roanne Chevry	Site de Noistable	II	A3D0036705	49158		X	

Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Romans	EPLEPPA de Romans	Siège	III	A3D011177	49161		X
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Saint Flour	EPLEPPA de Saint Flour	Siège	III	A3D030488	49165		X
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Saint Genis Laval	EPLEPPA de Saint Genis Laval	Siège	III	A3D033482	49166		X
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Valence	EPLEPPA de Valence	Siège	III ES	A3D013554	49184		X
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Vienne	EPLEPPA de Vienne	Siège	III	A3D0336711	49193		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Beaune	EPLEPPA de Beaune	Siège	III	A3D002558	49081		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Fontaines Sur Bourgogne	EPLEPPA de Fontaines Sur Bourgogne	Site de Charolles	II	A3D002454	49113		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagny	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagny	Siège	III ES	A3D002258	49142		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagny	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagny	Site de Plagny	III ES	A3D002328	49141		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Quilly Plombières Les Dijon	EPLEPPA de Quilly Plombières Les Dijon	Siège	III ES	A3D002120	49154		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Valdoie	EPLEPPA de Valdoie	Siège	III	A3D004430	49182		X
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Vesoul	EPLEPPA de Vesoul	Siège	III ES	A3D004768	49189		X
Bretagne	EPLEPPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	EPLEPPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Site de Morlaix	II	A3D021188	49101		X
Bretagne	EPLEPPA de Gurgamp Kemllen	EPLEPPA de Gurgamp Kemllen	Siège	III	A3D002689	49120		X
Bretagne	EPLEPPA de Mordigrac	EPLEPPA de Mordigrac	Siège	III	A3D002758	49133		X
Bretagne	EPLEPPA de Quimper Brehobou	EPLEPPA de Quimper Brehobou	Siège	III	A3D002888	49152		X
Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA de Bourges Le Subdray	EPLEPPA de Bourges Le Subdray	Siège	III ES	A3D003365	49089		X
Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA de Chartres	EPLEPPA de Chartres	Siège	III	A3D003459	49098		X
Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA de Vendôme	EPLEPPA de Vendôme	Siège	III ES	A3D003750	49187		X
Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA de Vendôme	EPLEPPA de Vendôme	Site de Blis	II	A3D003751	49186		X
Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA du Loiret	EPLEPPA du Loiret	Siège	III ES	A3D003878	49209		X
Grand-Est	EPLEPPA de Charleville Mézières	EPLEPPA de Charleville Mézières	Siège	III	A3D0054069	49096	X	
Grand-Est	EPLEPPA Campus Terres de l'Aube	EPLEPPA Campus Terres de l'Aube	Site de Saint Pourcain	II	A3D0119079	49051		X
Grand-Est	EPLEPPA Les Silons de Haute-Alsace	EPLEPPA Les Silons de Haute-Alsace	Site Colmar Wintzenheim	II	A3D021783	49056		X
Grand-Est	EPLEPPA d'Obenheim	EPLEPPA d'Obenheim	Siège	III ES	A3D000420	49077		X
Grand-Est	EPLEPPA de Metz Courcelles Cheusy	EPLEPPA de Metz Courcelles Cheusy	Siège	III ES	A3D000644	49134		X
Grand-Est	EPLEPPA de Rehthal	EPLEPPA de Rehthal	Siège	III ES	A3D004006	49157		X
Grand-Est	EPLEPPA de la Haute-Marne	EPLEPPA de la Haute-Marne	Siège	III	A3D004337	49200		X
Grand-Est	EPLEPPA de la Meuse	EPLEPPA de la Meuse	Siège	III	A3D0006340	49202		X
Hauts-De-France	EPLEPPA de Douai	EPLEPPA de Douai	Site Le Quesnoy	II	A3D0007648	49110		X
Hauts-De-France	EPLEPPA de la Haute Somme	EPLEPPA de la Haute Somme	Siège	III	A3D022622	49198		X
Hauts-De-France	EPLEPPA de la Thiérache	EPLEPPA de la Thiérache	Siège	III	A3D0009568	49204		X
Hauts-De-France	EPLEPPA du Pas de Calais	EPLEPPA du Pas de Calais	Site de Radinghem	II	A3D0007886	49214		X
Hauts-De-France	EPLEPPA du Pas de Calais	EPLEPPA du Pas de Calais	Siège	III ES	A3D0007887	49215		X
Normandie	EPLEPPA de Seine-Maritime	EPLEPPA de Seine-Maritime	Site Neuhôtel en Bray	II	A3D0008503	49174	X	
Normandie	EPLEPPA d'Alençon - Sées	EPLEPPA d'Alençon - Sées	Siège	III ES	A3D0008211	49064		X
Normandie	EPLEPPA d'Alençon - Sées	EPLEPPA d'Alençon - Sées	Site d'Alençon	II	A3D0118076	49062		X
Normandie	EPLEPPA de Coutances	EPLEPPA de Coutances	Siège	III ES	A3D0008149	49109		X
Normandie	EPLEPPA de Saint Lô Thère	EPLEPPA de Saint Lô Thère	Siège	III ES	A3D0008087	49169		X
Normandie	EPLEPPA de Seine-Maritime	EPLEPPA de Seine-Maritime	Site de Merval	II	A3D0008580	49173		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA des Landes	EPLEPPA des Landes	Siège	III ES	A3D0001016	49206	X	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA Edgard Pisani de Tulle Navas	EPLEPPA Edgard Pisani de Tulle Navas	Siège	III	A3D0009504	49052		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA Jacques Bujaut de Melle	EPLEPPA Jacques Bujaut de Melle	Siège	III ES	A3D0009569	49055		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA Jacques Bujaut de Melle	EPLEPPA Jacques Bujaut de Melle	Site de Sainte Pazeanne	II	A3D023385	49053		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA d'Ahun	EPLEPPA d'Ahun	Siège	III ES	A3D0000113	49059		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA d'Angoulême	EPLEPPA d'Angoulême	Siège	III ES	A3D0009631	49067		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bazas	EPLEPPA de Bazas	Siège	III	A3D0009943	49079		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Site de Libourne Montagne	II	A3D021063	49084		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Site du Hallan	II	A3D0006702	49083		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Brive Voutezac	EPLEPPA de Brive Voutezac	Siège	III	A3D0005762	49093		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Haute Corrize - Neuvic	EPLEPPA de Haute Corrize - Neuvic	Siège	III ES	A3D0005833	49122		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Haute Corrize - Neuvic	EPLEPPA de Haute Corrize - Neuvic	Site de Meymac	II	A3D0220303	49121		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Kyoto à Poitiers	EPLEPPA de Kyoto à Poitiers	Siège	III	A3D0101469	49123		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Montmorillon	EPLEPPA de Montmorillon	Siège	III	A3D010204	49138		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Poitiers Venours	EPLEPPA de Poitiers Venours	Siège	III	A3D0101008	49150		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Saintonge à Saintes	EPLEPPA de Saintonge à Saintes	Site de Renuisil à Jorzac	II	A3D0008807	49171		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Saintonge à Saintes	EPLEPPA de Saintonge à Saintes	Site du Petit Chadignac à Saintes	II	A3D021197	49172		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Thurs	EPLEPPA de Thurs	Siège	III	A3D0008422	49179		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA du Lot et Garonne	EPLEPPA du Lot et Garonne	Site de Nézac	II	A3D023094	49211		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA du Périgord à Coubouxiex	EPLEPPA du Périgord à Coubouxiex	Siège	III ES	A3D0009654	49217		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA du Périgord à Coubouxiex	EPLEPPA du Périgord à Coubouxiex	Site de Bergerac Monbazillac	II	A3D021784	49216		X
Occitanie	EPLEPPA de Pevipignan Roussillon	EPLEPPA de Pevipignan Roussillon	Siège	III ES	A3D0005070	49149	X	
Occitanie	EPLEPPA de Saint Affrique	EPLEPPA de Saint Affrique	Siège	III	A3D0006727	49163	X	
Occitanie	EPLEPPA d'Ondes	EPLEPPA d'Ondes	Siège	III	A3D0006977	49078		X
Occitanie	EPLEPPA de Mirande	EPLEPPA de Mirande	Site de Riède	II	A3D0208662	49136		X
Occitanie	EPLEPPA de Pamiers	EPLEPPA de Pamiers	Siège	III	A3D0006597	49144		X
Occitanie	EPLEPPA de Toulouse	EPLEPPA de Toulouse	Siège	III ES	A3D0006837	49181		X
Occitanie	EPLEPPA de Vic en Bigorre	EPLEPPA de Vic en Bigorre	Siège	III	A3D0007323	49191		X
Occitanie	EPLEPPA de Thénaud	EPLEPPA de Thénaud	Siège	III ES	A3D0005409	49195		X
Occitanie	EPLEPPA du Tam et Garonne à Montauban	EPLEPPA du Tam et Garonne à Montauban	Siège	III ES	A3D0007562	49221		X
Occitanie	EPLEPPA du Tam à Abi	EPLEPPA du Tam à Abi	Siège	III ES	A3D0007434	49223		X
Occitanie	EPLEPPA du Tam à Abi	EPLEPPA du Tam à Abi	Site de Lavaur	II	A3D021191	49222		X
PACA	EPLEPPA d'Arribes	EPLEPPA d'Arribes	Siège	III ES	A3D010370	49088		X
PACA	EPLEPPA d'Avignon	EPLEPPA d'Avignon	Siège	III	A3D010703	49074		X
PACA	EPLEPPA d'Avignon	EPLEPPA d'Avignon	Site de Tèle sur Sorgue	II	A3D010758	49072		X
Pays de la Loire	EPLEPPA du Mans	EPLEPPA du Mans	Siège	III ES	A3D0008989	49212	X	
Pays de la Loire	EPLEPPA de Fontenay Le Comte	EPLEPPA de Fontenay Le Comte	Siège	III	A3D0009235	49115		X
Pays de la Loire	EPLEPPA de Laval	EPLEPPA de Laval	Siège	III ES	A3D0008867	49128		X
Pays de la Loire	EPLEPPA de Montreuil Bellay	EPLEPPA de Montreuil Bellay	Siège	III	A3D0008828	49139		X
Grand-Est	EPLEPPA de Rehthal	EPLEPPA de Rehthal	Siège	III	A3D025809	49156		X
Normandie	EPLEPPA d'Alençon - Sées	EPLEPPA d'Alençon - Sées	Siège	III	A3D0033389	49063		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Siège	III	A3D0000778	49085		X

Directeur adjoint - FFA	Ocitanie	EPLEPPA de Pamiers	EPLEPPA de Pamiers	III	A3D031818	49145	X	
	Ocitanie	EPLEPPA de Nîmes	EPLEPPA de Nîmes	III	A3D031817	49143		X
	Ocitanie	EPLEPPA de Rodéz La Roque	EPLEPPA de Rodéz La Roque	III	A3D032974	49160		X
Directeur adjoint - Exploitations	PACA	EPLEPPA de Carpentras	EPLEPPA de Carpentras	III	A3D032229	49094	X	
	Mayotte	EPN de Mayotte	Exploitation agricole de Mayotte	III	A3MA00026	49248	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA d'Aubenas	Exploitation agricole d'Aubenas	III	A3D032980	49228		X
	Grand-Est	EPLEPPA Les Sibons de Haute-Alsace	EPLEPPA Les Sibons de Haute-Alsace	III	A3D021195	49057		X
	Normandie	EPLEPPA de Seine-Maritime	EPLEPPA de Seine-Maritime	III	A3D032215	49175		X
Directeur d'exploitation agricole	Ocitanie	EPLEPPA de Peppignan Roussillon	EPLEPPA de Peppignan Roussillon	III	A3D025776	49148		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Belleville	Exploitation viticole de Belleville sur Saône	III	A3D011756	49274		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Bourg en Bresse	Exploitation agricole de Bourg-en-Bresse	III	A3D011006	49233		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Brioude Bonnefont	Exploitation agricole de Brioude Bonnefont	III	A3D001720	49236		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de La Côté Saint André	Exploitation agricole de la Côté Saint André	III	A3D011272	49263		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Romans	Exploitation horicole de Romans	III	A3D011219	49272		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA des Contrabattes	Exploitation agricole de St Gervais d'Auvergne	III	A3D002006	49257		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Mâcon Davayé	Exploitation viticole de Mâcon-Davayé	III	A3D020432	49276	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagry	Exploitation agricole de Cosne-sur-Loire	III	A3D002301	49239	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Beaune	Exploitation viticole de Beaune	III	A3D002101	49273		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Fontaines Sut Bourgogne	Exploitation agricole de Charolais	III	A3D002465	49237		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Lons Le Sauter- Montmorot	Exploitation agricole de Lons Le Sauter- Montmorot	III	A3D004664	49246		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagry	Exploitation horicole de Plagry-Sermoise	III	A3D002347	49271		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA des Terres de Yonne La Brosse	Exploitation agricole des Terres de Yonne	III	A3D031248	49264		X
	Bretagne	EPLEPPA de Châteaun Mortax Kerliver	EPLEPPA de Châteaun Mortax Kerliver	III	A3D031983	49102	X	
	Bretagne	EPLEPPA de Châteaun Mortax Kerliver	Exploitation horicole de Châteaun	III	A3D003042	49268	X	
	Bretagne	EPLEPPA de Quimper Briehou	Exploitation agricole de Quimper Briehou	III	A3D002926	49254		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA de Bourges Le Subray	Exploitation agricole de Bourges - Le Soller	III	A3D003425	49234		X
	Grand-Est	EPLEPPA de Châlons en Champagne	Exploitation agricole de Somme Vesle	III	A3D004256	49256		X
	Grand-Est	EPLEPPA de Mourthe et Moselle	Exploitation agricole de Nancy-Toul	III	A3D006311	49252		X
	Grand-Est	EPLEPPA de la Haute-Marne	Exploitation agricole de Chaumont (EPLEPPA Haute-Marne)	III	A3D004389	49238		X
	Grand-Est	EPLEPPA de la Haute-Marne	Exploitation agricole de Fay-Billot (EPLEPPA Haute-Marne)	III	A3D004468	49241		X
	Hauts-De-France	EPLEPPA de Douai	Exploitation agricole du Quenoy	III	A3D007722	49265	X	
	Hauts-De-France	EPLEPPA du Pas de Calais	Exploitation agricole de Radighem	III	A3D031325	49255	X	
	Normandie	EPLEPPA de Coutances	Exploitation agricole de Coutances	III	A3D008195	49240	X	
	Normandie	EPLEPPA d'Ambron - Sées	Exploitation agricole de Sées	III	A3D008319	49260		X
	Normandie	EPLEPPA de Coutances	Exploitation horicole de Coutances	III	A3D008196	49269		X
	Normandie	EPLEPPA de Fleue	Exploitation agricole de Mesnil sur Ifon	III	A3D008404	49250		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA d'Ahun	Exploitation agricole d'Ahun	III	A3D006668	49227	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Mortmorillon	Exploitation agricole de Mortmorillon	III	A3D010231	49251	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Pau Montardon	Exploitation agricole d'Ornon Ste Marie	III	A3D001387	49230	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA Edgard Pisani de Tulle Naves	Exploitation agricole de Tulle-Naves	III	A3D005937	49262		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA Jacques Bijalet de Melle	Exploitation agricole de Melle	III	A3D005993	49249		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bordeaux Gronde	EPLEPPA de Bordeaux Gronde	III	A3D030241	49086		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bordeaux Gronde	Exploitation viticole de Bordeaux-Blanquefort	III	A3D003055	49275		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bourcofranc	Exploitation aquacole de Bourcofranc	III	A3D005931	49266		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bressuire	Exploitation agricole de Bressuire	III	A3D010051	49235		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Limoges Les Vaseix	III	A3D006148	49245		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Exploitation agricole de Magnac-Laval-Bellac	III	A3D006246	49247		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Pau Montardon	Exploitation agricole d'Orthez	III	A3D001419	49231		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Saint Yrieix La Perche	Exploitation agricole de La Faye St Yrieix	III	A3D006208	49242		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Sarthe à Saintes	Exploitation agricole Le Renaudin à Jonzac	III	A3D009620	49226		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Thurd	Exploitation agricole de Thurd	III	A3D010270	49261		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA du Lot et Garonne	Exploitation agricole de Ste Livrade sur Lot	III	A3D001176	49259		X	
Ocitanie	EPLEPPA de Saint Gaudens	Exploitation agricole de St Medard St Gaudens	III	A3D006964	49258	X		
Ocitanie	EPLEPPA d'Auch	Exploitation agricole de Auch Lavant	III	A3D007132	49232		X	
Ocitanie	EPLEPPA d'Ordes	Exploitation agricole de Ordes	III	A3D007012	49253		X	
Ocitanie	EPLEPPA de Castelau Le Lez	Exploitation horicole de Castelau-le-Lez	III	A3D005550	49267		X	
Ocitanie	EPLEPPA de Toulouse	Exploitation agricole d'Auzeville	III	A3D006905	49229		X	
Ocitanie	EPLEPPA du Tam à Abi	Exploitation agricole de Lavaré	III	A3D025757	49244		X	
PACA	EPLEPPA de Saint Rémy de Provence	EPLEPPA de Saint Rémy de Provence	III	A3D028197	49170		X	
Pays de la Loire	EPLEPPA de Montreuil Belay	Exploitation viticole de Montreuil-Belay	III	A3D009843	49277	X		
Pays de la Loire	EPLEPPA de La Roche sur Yon	Exploitation agricole de La Roche/Yon	III	A3D009146	49243		X	
Pays de la Loire	Exploitation horicole de Guérande	Exploitation horicole de Guérande	III	A3D009968	49270		X	
Directeur atelier technologique	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Brioude Bonnefont	Atelier technologique travaux forestiers de Saugues - EPLEPPA Brioude Bonnefont	III	A3BR00016	49287	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Valence	Atelier technologique de l'EPLEPPA de Valence	III	A3VA00012	49286	X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Saint Genis Laval	EPLEPPA de Saint Genis Laval	III	A3D033211	49167		X
	Bourgogne-Franche-Comté	ENLEA de Marnole-Poligny (EPLEPPA)	Atelier technologique de Poligny (ENLEA)	III	A3D04703	49028		X
	Bretagne	EPLEPPA de Guingamp Kemllen	EPLEPPA de Guingamp Kemllen	III	A3D031318	49119		X
	Grand-Est	EPLEPPA de la Meuse	EPLEPPA de la Meuse	III	A3D031910	49201	X	
	Mayotte	EPN de Mayotte	Atelier technologique de Mayotte	III	A3MA00025	49291	X	
	Normandie	EPLEPPA de Saint Hilaire du Harcouët	Centre équestre de St Hilaire	III	A3D008254	49049		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Pau Montardon	Atelier technologique de l'EPLEPPA de Montardon	III	A3PM00021	49250	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bressuire	Atelier technologique et agroalimentaire Bressuire	III	A3D025269	49029		X
	Ocitanie	EPLEPPA de Rodéz La Roque	Atelier technologique agroalim de Rodéz La Roque	III	A3D006693	49026		X
	Ocitanie	EPLEPPA de Villefranche de Rouergue	Atelier technologique agroalimentaire Villefranche	III	A3D000616	49027		X
Directeur CFA	Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA du Loiret	CFA du Loiret	III	A3D004004	49033	X	
	Grand-Est	EPLEPPA de Reihel	CFA des Ardennes	III	A3D004062	49285	X	
	Grand-Est	EPLEPPA de Meurthe et Moselle	Site de Toul du CFA de Meurthe et Moselle	III	A3MM00002	49282	X	
	Grand-Est	EPLEPPA de la Haute-Marne	CFA de Chaumont (EPLEPPA Haute-Marne)	III	A3D033462	49031	X	
	Hauts-De-France	EPLEPPA de La Bretonnière	Site de Chailly du CFA de Seine et Marne	III	A3D018091	49280		X
	Normandie	EPLEPPA de Coutances	CFA Coutances	III	A3D008821	49030	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Pau Montardon	Site d'Espagnan du CFA des Pyrénées Atlantiques	III	A3D001429	49279		X
Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA du Lot et Garonne	CFA du Lot et Garonne	III	A3D021946	49034		X	

	Océanie	ELEFFA de Nîmes	CFA du Gard		III	A3D005387	49032		X
Directeur CFA/CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	ELEFFA de Clermont Ferrand	ELEFFA de Clermont Ferrand		III	A3D032103	49105	X	
	Grand-Est	ELEFFA de Charleville Mézières	CFPPA Charleville Mézières		III	A3D033461	49036		X
	Grand-Est	ELEFFA de Meurthe et Moselle	ELEFFA de Meurthe et Moselle		III	A3D029341	49135		X
	Normandie	ELEFFA d'Evreux	CFPPA de l'Eure horticoles		III	A3D033463	49047		X
	Normandie	ELEFFA de Saint Hilaire du Harcouët	CFPPA Saint Hilaire du Harcouët		III	A3D029958	49043		X
	Normandie	ELEFFA de Saint Lô Thère	CFPPA Saint Lô Thère		III	A3D033464	49044		X
Directeur CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	ELEFFA Campus Agonivia	CFPPA Montbrison-Pélicoux		III	A3D021041	49040		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	ELEFFA de Bourg en Bresse	CFPPA Bourg en Bresse		III	A3D011025	49035		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	ELEFFA du Bourbonnais à Moulins	CFPPA de l'Allier à Moulins		III	A3D001907	49046		X
	Bourgogne-Franche-Comté	ELEFFA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA La Barotte - Haute Côte-d'Or		III	A3D002221	49038	X	
	Bretagne	ELEFFA de Guingamp Kermilien	CFPPA Guingamp		III	A3D002705	49037	X	
	Grand-Est	ELEFFA de la Haute-Maine	CFPPA de Fayl-Billot (ELEFFA Haute-Maine)		III	A3D004423	49045	X	
	Hauts-De-France	ELEFFA de Ribécourt	CFPPA Ribécourt		III	A3D009493	49042	X	
	Hauts-De-France	ELEFFA du Pas de Calais	CFPPA du Pas de Calais		III	A3D032882	49048		X
	Île-de-France	ELEFFA de Brie Comte Robert	ELEFFA de Brie Comte Robert		III	A3D034421	49091		X
	Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	CFPPA Province du Sud		III	A3D000379	49041	X	
	Nouvelle-Aquitaine	ELEFFA de Haute Gironde - Neuwic	CFPPA Meymac		III	A3D006011	49030		X
	Océanie	ELEFFA de la Lozère	Antenne de Florac du CFPPA de la Lozère		III	A3D029343	49025	X	
	Océanie	ELEFFA de Vic en Bigorre	Site de Lanmeuzan du CFPPA Hautes Pyrénées		III	A3D007301	49281		X

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE			
DGER/SET/SDEDC/BPCE			
RENTREE SCOLAIRE 2025			
DEMANDE D’AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D’EPLEFPA CANDIDAT EXTERNE AU MASA			
DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER À ADRESSER		par voie postale, sous couvert hiérarchique : DRAAF- DAAF/SRFD-SFD dont relève l’emploi postulé (cf . fiche de poste)	
		par courriel : DGER, BASE et RAPS	
Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
Matricule RenoiRh		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input type="checkbox"/>	
Mobilité double (« demandes conjointes » : compléter les cases ci-dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Matricule RenoiRh :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MASA) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Matricule RenoiRh :
Autre motif <input type="checkbox"/>	

ANNEXE B bis

Candidats internes et externes au MASA dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement agricole technique public

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

Matricule RenoiRh :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

**ANNEXE C
CANDIDATS EXTERNES AU MASA**

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoIRh	
------------------------------------	--	--------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025 (par ordre de priorité)	Type de poste	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)
<p>Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »</p> <p>Date et signature :</p>

ANNEXE D

CANDIDATS EXTERNES AU MASA

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoiRh :	
-----------------------------	--	---------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
--

--

Entourer l'une des cases suivantes :

Favorable	Défavorable	
-----------	-------------	--

Date, cachet et signature :

ANNEXE E

CANDIDATS EXTERNES AU MASA

NOM – PRENOM du demandeur :	
-----------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

--

Entourer l'une des cases suivantes :

Favorable	Défavorable	
-----------	-------------	--

Date, cachet et signature :

--

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

SECRETARIAT NATIONAL - 78, RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP



Vincent
FAVRICHON

Président du RAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr



Isabelle
PAYSANT

Secrétaire national du Réseau

Tél. : 01 49 55 46 78
Portable : 06 98 89 49 19
isabelle.paysant@agriculture.gouv.fr



Zita
HOUNYETIN

Chargée de mission

Tél. : 01 49 55 81 30
Portable : 07 62 60 32 47
zita.hounyeting@agriculture.gouv.fr

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES ILE-DE-FRANCE ET INTERNATIONAL

78 rue de varenne - 75349 paris 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Catherine Moulins : 01 49 55 56 18 / Stéphanie Maury : 01 49 55 56 18
Délégation d'administration centrale à la formation continue : Isabelle Henry : 01 49 55 55 10 / Elvire Simah : 01 49 55 59 49

Mail de la MAPS : liste-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr



Hervé REVERBORI
Coordonnateur de la mission

Tél. : 01 49 55 49 93
Portable : 07 64 61 65 26
herve.reverbori@agriculture.gouv.fr



Laurent LARIVIÈRE

Tél. : 01 49 55 51 04
Portable : 07 62 86 15 10
laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGAL, SG: DPT, DES, DSS

Agents à l'international

DDT et DDPP: Val d'Oise

Etablissements publics: INRAE, CIRAD

Autres structures/agents détachés: Val d'Oise

Référent national: INRAE

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SAFSL et DICOM

DRIAAF

Enseignement supérieur: APT Palaiseau, Institut Agro Paris

Etablissements publics: ONF (*) et CNPF (*)

FCPR

Référent national : AgroParis Tech, Institut Agro



Anne COYNE

Tél. : 01 49 55 50 52
Portable : 06 50 70 24 46
anne.coyne@agriculture.gouv.fr



Sylvie PIERRARD

Tél. : 01 49 55 52 41
Portable : 07 63 04 04 75
Sylvie.pierrard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: CGAAER (*), DGPE, SNUM

DDPP: Paris, Hauts-de-Seine (*), Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)

Etablissements publics: ASP, INAO (*), Agence BIO (*)

Autres structures/agents détachés: Paris, Hauts-de-Seine (*),

Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)

Agents du secteur privé

Référente nationale: Agence BIO, ASP, INAO

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGER, SG: DAJ (*), déchargés syndicaux

DDT et DDPP: Essonne

Enseignement technique: EPLEFPA de Saint Germain en Laye, EPLEFPA

de Brie-Comte-Robert, EPLEFPA de La Bretonnière, CEZ de Rambouillet

Etablissements publics: ANSES (Maisons-Alfort)

Autres structures/agents détachés: Essonne

Référente nationale: ANSES



Catherine RACE

Tél. : 01 49 55 51 54
Portable : 06 69 24 83 74
catherine.race@agriculture.gouv.fr



Éric DUMOULIN

Tél. : 01 49 55 83 40
Portable : 07 60 47 47 23
Eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SRH, ASMA (*), DAC des ministères autres

que MASA (*)

DDT et DDPP: Yvelines

Enseignement supérieur : ENSP, ODEADOM

Autres structures/agents détachés: Yvelines

Référente nationale: ODEADOM

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SSP Paris, Cabinet, Bureau du Cabinet,

MTE : suivi des agents agriculture au MTECT, dont DGAMPA

DDT et DDPP: Seine-et-Marne

DRIEAT

Enseignement supérieur : ENVA

Etablissements publics: FranceAgriMer, (Montreuil), AESN

Autres structures/agents détachés: Seine-et-Marne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES NORD-EST
HAUTS-DE-FRANCE ET GRAND EST

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : 19 AVENUE DU MAINE - 75015 PARIS

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Pascale Caro : 01 49 55 57 85 / Céline Aglietti : 01 49 55 59 27

Mail : liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr



Michel GOMEZ
Coordonnateur de la MAPS

Tél. : 01 49 55 59 67
Portable : 07 64 36 60 77
michel.gomez@agriculture.gouv.fr



Vincent FAVRICHON
IGAPS –Président du collège des IGAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Pas-de-Calais, Vosges
Enseignement technique: Pas-de-Calais, Vosges
Autres structures/agents détachés: Pas-de-Calais, Vosges

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Grand Est
DDT (M) / DD(ETS)PP: Marne, Somme
Enseignement technique : Marne, Somme



Catherine ROGY

Tél. : 01 49 55 56 30
Portable : 06 63 35 97 55
Catherine.rogy1@agriculture.gouv.fr



Huguette THIEN-AUBERT

Tél. : 01 49 55 59 96
Portable : 07 60 81 26 28
huguette.thien-aubert@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aube, Nord, Haut-Rhin
Enseignement technique : Aube, Nord, Haut-Rhin
Autres structures/agents détachés : Aube, Nord, Haut-Rhin
ONF: Hauts-de-France, Grand Est

Suit les agents en poste :

DRAAF: Hauts-de-France
DDT / DD(ETS)PP: Meurthe-et-Moselle, Meuse
Enseignement technique: Meurthe-et-Moselle, Meuse
Enseignement supérieur: AgroParisTech (Nancy)
Établissements publics MAA-MTE: IFCE Rosières aux Salines, ANSES Nancy et Pixérécourt, VNF DT NE Nancy, IGN Champigneules, IGN – LIF Nancy, INFOMA (Nancy)
Autres structures/agents détachés: Meurthe-et-Moselle, Meuse



Martial PINEAU

Tél. : 01 49 55 86 32
Portable : 07 61 44 21 10
martial.pineau@agriculture.gouv.fr



Christophe MARTINET

Tél. : 01 49 55 46 08
Portable : 06 61 38 95 26
christophe.martinet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Grand Est
DDT / DD(ETS)PP: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement technique: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement supérieur: ENGEEES
INAO: Grand Est
Autres structures/agents détachés: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Suit les agents en poste :

DREAL: Hauts-de-France
DDT (M) / DD(ETS)PP: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Enseignement technique: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Autres structures/agents détachés: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
DR ASP: Hauts-de-France, Grand Est
OFB: Grand Est
Référent national: VNF

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 04 78 63 14 37 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 04 78 63 14 39 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogosz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Éric GIRY
Coordonnateur de la mission (Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 38
Portable : 06 99 82 67 88
eric.giry@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Auvergne-Rhône-Alpes

DDT / DD(ETS)PP : Haute-Savoie

Enseignement technique : Haute-Savoie

Établissements publics MAA-MTE : ASP Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon), ASP Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon)

Autres structures/agents détachés : Haute-Savoie, Coach au Pôle d'accompagnement du management des structures (PAMS) – Secrétariat général



Sylvestre CHAGNARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 40 33
Portable : 06 84 27 22 16
sylvestre.chagnard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Bourgogne-Franche-Comté

DDT / DD(ETS)PP : Côte-d'Or, Doubs, Jura

Enseignement technique : Côte-d'Or, Doubs, Jura

Autres structures/agents détachés : Côte-d'Or, Doubs, Jura



Catherine MARCELLIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 29
Portable : 06 64 85 78 20
catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Auvergne-Rhône-Alpes

DDT / DD(ETS)PP : Loire, Savoie, Nièvre

Enseignement technique : Loire, Savoie, Nièvre

Enseignement supérieur : VetAgroSup (Clermont-Ferrand, Lyon)

Autres structures/agents détachés : Loire, Savoie, Nièvre



Jean-Pascal FAYOLLE
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 40
Portable : 06 58 62 15 25
jean-pascal.fayolle@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Allier, Puy-de-Dôme

Enseignement technique : Allier, Puy-de-Dôme

Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Clermont-Ferrand, Lyon), OFB (Lyon)

Autres structures/agents détachés : Allier, Puy-de-Dôme



Sylvie VALENTIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 30
Portable : 07 61 30 97 43
sylvie.valentin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Ardèche, Drôme, Cantal, Isère

Enseignement technique : Ardèche, Drôme, Cantal, Isère

Enseignement supérieur : AgroParistech (Clermont-Ferrand), Institut Agro (Dijon, Clermont-Ferrand)

Établissements publics MAA-MTE : INRAE Auvergne-Rhône-Alpes, INAO (Aurillac, Valence), CEREMA Rhône

Autres structures/agents détachés : Ardèche, Drôme, Cantal, Isère



Jean-Luc LINARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 42 14
Portable : 07 60 44 52 47
jean-luc.linard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bourgogne-Franche-Comté

DDT / DD(ETS)PP : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire-de-Belfort

Enseignement technique : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire-de-Belfort

Infoma : Corbas

Établissements publics MAA-MTE : INAO (Dijon, Mâcon), OFB et VNF (Dijon), ONF Bourgogne-Franche-Comté, IFCE Bourgogne-Franche-Comté (Besançon et Mâcon)

Autres structures/agents détachés : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne, Territoire-de-Belfort

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 04 78 63 14 37 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 04 78 63 14 39 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogoz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Chantal BAUDIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 36
Portable : 06 07 87 43 80
chantal.baudin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ain, Haute-Loire, Rhône

Enseignement technique : Ain, Haute-Loire, Rhône

Établissements publics MAA-MTE : IFCE Auvergne-Rhône-Alpes,
IGN (Lyon), ONF Auvergne-Rhône-Alpes, VNF (Lyon)

Autres structures/agents détachés : Ain, Haute-Loire, Rhône

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Bernard VIU
Coordonnateur de la mission (Montpellier)
Tél. : 04 67 10 18 03
Portable : 07 78 82 29 52
bernard.viu@agriculture.gouv.fr



René-Paul LOMI
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 61 57
Portable : 06 87 66 38 39
rene-paul.lomi@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : PACA
DREAL : PACA
DDT(M)/DD(ETS)PP : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère
Enseignement supérieur : ENSP Marseille
Enseignement technique : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère
Établissements publics : Parc National des Cévennes, PN Mercantour, PN Calanques, INRAE Aix-en-Provence, CEREMA, ASP PACA-Corse, FAM (Alpes-de-Haute-Provence), DPFM, IGN Aix-en-Provence
Autres structures et agents détachés : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn
Enseignement technique : Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn
Enseignement supérieur : ENVT, Institut Agro (Montpellier SupAgro - y compris Florac et Le Merle), CIHEAM IAM Montpellier, CIRAD, AgroParisTech Montpellier
Établissements publics : ANSES, INRAE Montpellier, INAO Occitanie, Parc National des Pyrénées
Autres structures et agents détachés : Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn



Sophie BERANGER-CHERVET
(Montpellier)
Tél. : 04 67 10 18 02
Portable : 06 85 90 29 96
sophie.beranger-chervet@agriculture.gouv.fr



Jean CEZARD
(Toulouse)
Portable : 06 50 66 25 34
jean.cezard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Corse
DREAL : Corse
DDT(M)/DD(ETS)PP : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse,
Enseignement technique : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Lycée maritime de Bastia
Établissements publics : Parc National de Port-Cros, Parc National des Écrins, Conservatoire botanique PACA, INAO (Corse, Var et Vaucluse), ONF Corse et ONF Agence Hautes-Alpes et RTM, ONF Agence Var – Alpes-Maritimes
Autres structures et agents détachés : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse

Suit les agents en poste :

AC Toulouse : SG, SSP, SNUM,
DRAAF / FAM : Occitanie
DDT/DD(ETS)PP : Lot,
Enseignement technique : Lot, Aveyron (EPL Saint Affrique),
Enseignement supérieur : ENSFEA
Établissements publics : ONF Midi-Méditerranée (siège / Agences Bouches-du-Rhône – Vaucluse / Gard – Hérault / Lozère / Aveyron – Lot – Tarn - Tarn et Garonne / Ariège – Aude – Pyrénées Orientales / Haute-Garonne – Gers – Hautes-Pyrénées / RTM Pyrénées),
Autres structures/agents détachés : Lot, Préfecture de la Région Occitanie, Université Paul Sabatier,



Mario CHARRIERE
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 61 63
Portable : 06 75 85 36 45
mario.charriere@agriculture.gouv.fr



Cécile DUMAINE-ESCANDE
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 25 34
Portable : 07 61 19 10 46
cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Aveyron,
Enseignement technique : Gard, Hérault, Lycée de la Mer à Sète, Pyrénées-Orientales, Aveyron (excepté EPL Saint Affrique),
Établissements publics : IFCE Uzès, IFCE Aveyron, ASP Occitanie, OFB (Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales), OFB Haute-Garonne
Autres structures et agents détachés : Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

Suit les agents en poste :

DREAL : Occitanie, DIRSO
DDT(M)/DD(ETS)PP : Aude, Haute-Garonne, DDT et DDETSPP du Gers, Tarn-et-Garonne,
Enseignement technique : Aude, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne,
Établissements publics : OFB Gers, VNF 31, SCHAPI 31, Météo-France
Autres structures/agents détachés : Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Aude

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Stéphanie Aubert : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin : 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : 51, RUE KIESER – CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



François BONNET
Coordonnateur de la mission (Tours)

Tél. : 02 47 70 82 39
Portable : 06 32 74 16 62
francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr



Sophie BOUYER
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 91
Portable : 06 65 80 54 89
sophie.bouyer@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
DREAL : Centre-Val de Loire
DDT(M) et DDPP : Indre-et-Loire, Loiret
Enseignement technique : Indre-et-Loire, Loiret
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Indre-et-Loire), IFCE (Indre-et-Loire), INRAE (Indre-et-Loire, Loiret), DR ASP Centre-Val de Loire, IGN (Nogent sur Vernisson), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Orléans), DR OFB Centre-Val de Loire, ONF DT Centre-Ouest-Aquitaine et Agence territoriale Val de Loire (Boigny-sur-Bionne)
Autres structures/agents détachés : Indre-et-Loire, Loiret (dont SGAR Centre-Val de Loire et Commissariat général au Développement durable - CGDD (Orléans))
Référent national : IGN, co-référent FAM

Suit les agents en poste :

DDT et DD(ETS)PP : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Enseignement technique : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Deux-Sèvres), INRAE (Deux-Sèvres, Vienne), ONF Agence territoriale Poitou-Charentes (Poitiers)
Autres structures/agents détachés : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne



Christine GUÉRIN
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 38
Portable : 07 78 14 94 82
christine.guerin@agriculture.gouv.fr



Benoît LAVIGNE
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 54
Portable : 06 08 65 79 16
benoit.lavigne@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Enseignement technique : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Établissements publics MAA-MTE : INRAE (Haute-Vienne), IFCE (Arnac-Pompadour), ONF Agence territoriale Berry Bourbonnais (Bourges), ONF Agence territoriale Limousin (Limoges)
Autres structures/agents détachés : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Référente nationale : co-référente IFCE

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques
Enseignement technique : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Lycée maritime (Ciboure)
Établissements publics MAA-MTE : IFCE (Pau-Gelos et Villeneuve-sur-Lot), INAO (Pau), ONF Agence territoriale Landes-Nord Aquitaine (Bruges), ONF Agence territoriale Pyrénées-Atlantiques (Pau)
Autres structures/agents détachés : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques



Jean-Charles QUINTARD
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 69
Portable : 06 08 05 41 61
jean-charles.quintard@agriculture.gouv.fr



Sylvie BONNET
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 50
Portable : 07 63 30 14 07
sylvie.bonnet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Nouvelle-Aquitaine
DDT(M) / DD(ETS)PP : Charente, Charente-Maritime
Enseignement technique : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lycée maritime (La Rochelle)
Enseignement supérieur : Bordeaux Sciences Agro
Établissements publics MAA-MTE : DR-ASP Nouvelle-Aquitaine, ASP siège (Limoges), Conservatoire du Littoral (Rochefort)
Autres structures/agents détachés : Charente, Charente-Maritime,
Référent national : co-référent ASP

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP : Dordogne, Gironde
Enseignement technique : Dordogne, Gironde
Établissements publics MAA-MTE : INRAE (Villeneuve d'Ornon), IFCE DT Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), IGN DT Sud-Ouest (Saint-Médard-en-Jalles), DR OFB Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), INAO DT Aquitaine et Poitou-Charentes
Autres structures/agents détachés : Dordogne, Gironde

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

SITE DE RENNES : CITÉ DE L'AGRICULTURE, 15 AVENUE CUCILLÉ – 35047 RENNES CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) :

Bénédicte Letellier: 02 99 28 20 56 (DR de Bretagne, DDI 35, 49, 53, 61, EA Bretagne, ASP Bretagne, INAO, INRAE, CEREMA, OFB, ONF 35 et 61) /
Stéphanie Mobihan: 02 99 28 22 83 (DR de Normandie, DDI 22, 27, 50, 56, 85, EA Normandie, ASP Normandie, Institut AGRO Rennes, ONF 22, IGN, ANSES) /
Catherine Tirado: 02 99 28 22 86 (DR de Pays de la Loire, DDI 14, 29, 44, 72, 76, EA Pays de la Loire, ASP Pays de la Loire, Lycées maritimes, ONIRIS, IFCE, ONF 44 et 76)

Mail : liste-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Béatrice ROLLAND
Coordonnatrice de la mission

Tél. : 02 99 28 22 91
Portable : 07 63 45 54 43
beatrice.rolland@agriculture.gouv.fr



Luc CHALLEMEL-DU-ROZIER

Tél. : 02 99 28 22 84
Portable : 06 13 61 08 54
luc.challemel-du-rozier@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bretagne
DDT(M)/DDPP : Calvados, Ille-et-Vilaine
Enseignement technique : Normandie (Eure et Manche)
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Calvados, Ille-et-Vilaine

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Pays de la Loire
DDT(M)/DDPP : Eure, Loire Atlantique, Morbihan
Enseignement technique : Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Sarthe et Mayenne)
Établissements publics MAA-MTE : ASP Bretagne et Pays-de-Loire, INRAE, CEREMA 44, ONF 35 et 44
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Eure, Loire-Atlantique et Morbihan
Référent national : CEREMA



Patrick DEHAUMONT

Tél. : 02 99 28 22 92
Portable : 06 80 26 29 51
patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr



Caroline GUILLAUME

Tél. : 02 99 28 22 89
Portable : 06 07 60 26 22
caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bretagne,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Finistère, Manche, Mayenne
Établissements publics MAA-MTE : OFB, IFCE (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 29
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Finistère, Manche, Mayenne
Référent national : IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Pays de la Loire,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Maine-et-Loire
Enseignement technique : Pays-de-Loire (Maine-et-Loire et Vendée), Bretagne (Côtes-d'Armor et Morbihan)
Enseignement supérieur : Institut AGRO Rennes et Angers, ONIRIS
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA 49
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Maine-et-Loire



Benoit JACQUEMIN

Tél. : 02 99 28 20 67
Portable : 06 74 85 63 15
benoit.jacquemin@agriculture.gouv.fr



Thierry PLACE

Tél. : 02 99 28 22 88
Portable : 06 09 37 73 70
Thierry.place@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Normandie
DDT(M)/DD(ETS)PP : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée
Enseignement technique : Normandie (Calvados, Orne et Seine-Maritime)
Établissements publics MAA-MTE : ONF 61
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Normandie
DDT(M)/DDPP : Sarthe, Seine-Maritime
Enseignement technique : Bretagne (Finistère et Ille-et-Vilaine)
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 76, ONF 76, ASP Normandie
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Seine-Maritime, Sarthe

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES
À L'OUTREMER

CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargée d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Sandrine Taureau : 05 61 10 62 29

Mail de la MAPS : liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr



Valérie CAMPOS

Tél. : 05 61 10 61 56
Portable : 07 62 26 33 63
valerie.campos@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion
COM et TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française,
Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGRIMOB

Télédéclaration

d'une demande de mobilité

Guide utilisateurs destiné aux agents relevant du MAA

version 2.3

Secrétariat Général
Service des Ressources Humaines
Mission des Systèmes d'information des Ressources Humaines

Table des matières

<u>1. Présentation générale.....</u>	<u>3</u>
<u>2. Habilitation et accès.....</u>	<u>3</u>
<u>3. Saisie de votre demande de mobilité.....</u>	<u>6</u>
<u>4. Modification de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>5. Suppression de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>6. Assistance.....</u>	<u>11</u>
<u>7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité.....</u>	<u>12</u>

1. Présentation générale

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information pour la gestion de la mobilité, le ministère chargé de l'agriculture a mis en service en 2016 un site internet **AGRIMOB** destiné au recueil des candidatures de ses agents par télédéclaration.

Cette dématérialisation supprime définitivement l'utilisation des formulaires de candidature "papier" pour les agents relevant du MAA et de ses établissements publics sous tutelle.

La procédure de mobilité se déroule désormais uniquement sur la base des informations enregistrées par les agents sur le site **AGRIMOB**, afin d'améliorer le suivi des candidatures par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (structures de départ et d'accueil, missions d'appui aux personnes et aux structures, responsables de programmes, service des ressources humaines).

Pour déposer sa télécandidature, chaque agent peut par conséquent :

- choisir la campagne de mobilité pour laquelle il souhaite candidater ;
- saisir sa demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, indication d'éventuelles priorités légales, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande;
- modifier et/ou annuler sa demande saisie précédemment, pendant la période de dépôt des candidatures;
- recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

2. Habilitation et accès

Conformément à la circulaire de mobilité générale publiée sur Bo-Agri, **AGRIMOB** est ouvert à tous les agents relevant du MAA, souhaitant déposer ou modifier leur demande lors de la campagne de mobilité en cours.

Le site de télé candidature est accessible via le **navigateur Firefox** (version minimum 24.x).



Pour s'identifier sur le site, chaque agent doit saisir 3 informations :

1. l'identifiant de son adresse mél composé généralement du prénom suivi du nom (exemple : jean.dupont) – (ne pas utiliser la partie de l'adresse mél suivante : @agriculture.gouv.fr) ;
2. le mot de passe lié à l'identifiant du compte Agricoll : en cas de méconnaissance de ce mot de passe, les agents doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire de proximité ;
3. son numéro d'agent RH : ce numéro, composé uniquement de chiffres, figure notamment sur les notifications d'actes, adressées par le service des ressources humaines. A défaut, chaque agent peut en prendre connaissance auprès de son gestionnaire RH de proximité.

L'adresse du site Internet **AGRIMOB** dédié à la télédéclaration d'une candidature est la suivante :

<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>

Ecran d'accueil du Ministère pour l'authentification



Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Par identifiant

[M'AUTHTIFIER](#)

Par certificat

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat :

[M'AUTHTIFIER](#)

[Accessibilité](#)

[Aide en ligne](#)

[Mentions légales](#)

[Offre de services](#)

[Homologation de sécurité](#)

[Politique des cookies](#)

© 2020 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SG/SMS/SIS

- 1 Saisir votre identifiant de type prenom.nom, ainsi que le mot de passe associé.
- 2 Cliquer sur le bouton "M'authentifier".



AgriMob

Pour accéder au site, veuillez saisir votre numéro agent

Pour terminer votre identification et accéder au formulaire de télédéclaration, vous devez saisir votre numéro d'agent RH (Epicéa ou Agorha). Ce numéro figure notamment sur les notifications d'actes, qui vous ont été adressées par le service des ressources humaines. A défaut, vous pouvez en prendre connaissance auprès de votre gestionnaire RH de proximité

* Numéro d'agent :

Agent hors ministère :

Si vous n'êtes pas géré par le Ministère de l'Agriculture, merci de cocher cette case

[✓ Valider](#) [Deconnexion](#)

- 3 Saisir votre numéro d'agent RH.
- 4 Cliquer sur le lien "Valider".

Bienvenue !

- > Veuillez vous référer à la note de service pour connaître les modalités d'utilisation de la télé candidature AgriMob. Toute demande de mobilité non signée à la date limite du dépôt des candidatures ne sera pas prise en compte.
- > Les pièces justificatives, requises et jointes à votre candidature, seront communiquées à l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de décision de votre mobilité.

En cas de problème de connexion, vous pouvez écrire à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Cliquer sur le lien **Sélectionner la campagne pour votre télédéclaration**

Choix de la campagne

Veillez sélectionner la campagne de mobilité pour laquelle vous souhaitez créer une nouvelle demande ou modifier une demande existante.

Campagne de mobilité : Printemps 2021

Créer votre demande

Bienvenue sur le site de télé candidature destiné à la campagne de mobilité générale des agents relevant du MAA
Vous pouvez télé candidater jusqu'au vendredi 5 avril minuit.

Notifications

Vous n'avez déposé aucune demande de mobilité pour cette campagne.

Sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante pour laquelle vous souhaitez saisir votre demande de mobilité et cliquer sur le lien **Créer votre demande**

L'accès au site de télédéclaration s'est effectué avec succès.

3. Saisie de votre demande de mobilité

La saisie d'une demande de mobilité via le site Internet s'effectue en 10 étapes.

A chaque étape vous pouvez enregistrer votre saisie, en cliquant sur le bouton "Sauvegarder".

- 1 A partir de l'écran d'accueil, vous avez cliqué sur le bouton "Créer votre demande".

➔ Affichage de l'onglet Agent

Agent

N° Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Service actuel / Structure : SG/SRH/M. systèmes d'information RH

Corps : I.H.T.

Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles :

* Adresse Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

* Confirmer adr. Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

Ministère employeur : MAAF

Nom de naissance : DUTILLEUL

Depuis le : 11/11/2008

Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.

* Depuis le :

Précédent Accueil Sauvegarder Suivant

Certains éléments relatifs à votre situation administrative s'affichent automatiquement.

- 2 Saisir votre fonction actuelle, la date de début de votre fonction actuelle et votre adresse mél, à laquelle sera envoyé l'accusé de réception de votre demande de mobilité.
- 3 Cliquer sur le bouton "Suivant".

➔ Affichage de l'onglet Postes

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste :		Poste relevant du MAAF			

[Ajouter un poste](#)

- 4 Sélectionner le type de poste dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Ajouter un poste".
- ➔ S'il s'agit d'un **poste relevant du MAA** (publié dans les sommaires de la note générale de mobilité), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc.) en commençant par le rang 1, et saisir le numéro du poste publié dans la note de mobilité.

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste :		Poste relevant du MAAF			
* Rang de priorité :		- Non renseigné -			
* N° de poste :		<input type="text"/>			
Service / Structure :		<input type="text"/>			
Intitulé du poste :		<input type="text"/>			
Référence Note de Service :		<input type="text"/>			
Commentaires / motivations :		<input type="text"/>			

[Valider la saisie](#) [Annuler la saisie](#)

Les champs "Service/Structure" et "Intitulé du Poste" se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-560).

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaires/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS		
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560	> Modifier	+ Supprimer

Type de poste : [+ Ajouter un poste](#)



S'il s'agit d'un **poste hors ministère** (hors MAA), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc ...), et saisir le numéro de poste et l'intitulé du poste (saisie libre).

Type de poste : [+ Ajouter un poste](#)

* Rang de priorité :

* N° de poste hors MAAF :

* Administration d'accueil :

* Intitulé du poste :

* Département d'accueil :

Commentaires / motivations :

[✓ Valider la saisie](#) [⊖ Annuler la saisie](#)

Sélectionner l'administration d'accueil dans la liste déroulante. Si elle n'existe pas, sélectionner la valeur "autre" dans la liste déroulante : un champ en saisie libre permet alors de saisir le libellé de l'administration.

Sélectionner le département où est situé le poste dans la liste déroulante.

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaires/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

A tout instant, vous pouvez abandonner la saisie, en cliquant sur le lien "Annuler la saisie".

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS		
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560	> Modifier	+ Supprimer
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux		> Modifier	+ Supprimer

Type de poste : [+ Ajouter un poste](#)

Pour télédéclarer les postes suivants (le cas échéant) répéter autant de fois que nécessaire les actions ci-dessus (étape 4).

5 Cliquer sur le bouton "Suivant"

 Affichage de l'onglet Motifs

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	<input type="checkbox"/>	Intérêt professionnel :	<input type="checkbox"/>
Rapprochement du conjoint (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/>
Réintégration :	<input type="checkbox"/>	Raisons de santé :	<input type="checkbox"/>
Raisons familiales :	<input type="checkbox"/>	Validation d'une promotion :	<input type="checkbox"/>
CIMM Outre Mer (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Travailleur handicapé (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Demande conjointe :	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)



6 Cocher un ou plusieurs motifs de votre demande de mobilité.

En cas de sélection du motif "Demande conjointe", le site propose la saisie des informations suivantes :

- numéro agent RH du conjoint si celui-ci est un agent relevant du MAA ;
- nom et prénom du conjoint ;
- affectation actuelle du conjoint.



[Vous devrez joindre obligatoirement à votre demande une pièce justificative pour chaque motif coché.](#)

7 Cliquer sur le lien "Ajouter une pièce justificative"

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)

* Type de pièce : CV Curriculum Vitae

Sélectionner un fichier :

Seules les pièces justificatives au format PDF ou JPEG sont acceptées.
La taille de chaque PJ ne peut excéder 3 Mo. Votre Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à votre demande de mobilité.

[Télécharger le fichier](#) [Abandonner le téléchargement](#)

Sélectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention

Cliquer sur le bouton  pour sélectionner un fichier.

Cliquer sur le lien "Télécharger le fichier".



Il n'est pas possible de consulter la pièce justificative après son chargement.
Seuls les formats pdf et jpeg sont autorisés.

[Le Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à la télédéclaration.](#)

Si avez coché 2 motifs de mobilité, vous devrez joindre 3 pièces justificatives (une par motif + le CV).

Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur "autre" : un champ en saisie libre permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Pour ajouter d'autres pièces justificatives, répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	<input type="checkbox"/>	Intérêt professionnel :	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapprochement du conjoint (Prio) :	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/>
Réintégration :	<input type="checkbox"/>	Raisons de santé :	<input type="checkbox"/>
Raisons familiales :	<input type="checkbox"/>	Validation d'une promotion :	<input type="checkbox"/>
CIMM Outre Mer (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Travailleur handicapé (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Demande conjointe :	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives

CV Curriculum Vitae	Supprimer
AM Extrait d'acte de mariage	Supprimer
LM Lettre de motivation	Supprimer

[Ajouter une pièce justificative](#)

[Précédent](#) [Accueil](#) [Sauvegarder](#) [Suivant](#)

8 Cliquer sur le bouton "Suivant".

 Affichage de l'onglet Signature

9 Cliquer sur le bouton "Signer votre demande"

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra alors être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

Signer votre demande

Campagne de mobilité : Automne 2017
N° agent : 82504
Nom : LEJARDINIER Prénom : Bénédicte
Etat demande : Complète Date de création : 03/07/2017
Nbr de postes demandés : 2 Nbr de pièces justificatives : 3
Mode de recueil : Demandeur

Liste des postes :

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux

Date de signature : 03/07/2017
Email demandeur : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr
Email télé-déclarant : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

[Signer votre demande](#)

Après signature, il est possible de modifier votre demande jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, rappelée en page d'accueil.

[Supprimer votre demande](#)



Votre demande est validée : un accusé de réception contenant le récapitulatif de la demande est envoyé à l'adresse mél que vous avez indiquée.

Actions

-  Annuler la signature
-  Récapitulatif en PDF

✓ Votre demande est signée

1 Agent 2 Postes 3 Mots 4 Signature

← Précédent Suivant →  Sauvegarder

Agent

N°Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte Nom de naissance : DUTILLEUL

Service actuel / Structure : SG/SRH.M. systèmes d'information RH Depuis le : 11/11/2008

Corps : I.H.T. Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.

Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles : * Depuis le : 

* Adresse Méi :

* Confirmer adr. Méi :

Ministère employeur :

10 Ouvrir votre messagerie et éditer le récapitulatif envoyé.

4. Modification de votre demande

Après signature, il est possible de modifier votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**



Pour modifier votre demande, sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Accéder à votre demande".

Vous accédez, ensuite, aux mêmes onglets décrits dans les paragraphes précédents, et pouvez modifier autant que de besoin votre demande (postes demandés, rang de priorité, pièce justificatives, etc.).

5. Suppression de votre demande

Après signature, il est possible de supprimer votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**

Pour supprimer votre demande :

1. Cliquer sur le lien "Accéder à votre demande" à partir de la page d'accueil de la télé candidature ;
2. Cliquer sur le bouton "Annuler la signature" affiché à gauche de l'écran ;
3. Cliquer à nouveau sur le lien "Accéder à votre demande" ;
4. Cliquer sur le bouton "Supprimer votre demande".

Accéder à votre demande



Annuler la signature

Accéder à votre demande



Supprimer votre demande

6. Assistance

En cas de **problème de connexion**, vous devez vous adresser à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents relevant du MAA, qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol en écrivant à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents de corps du MAA affectés au sein des structures du MTES doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricol auprès de assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

En cas de difficulté **d'utilisation d'AGRIMOB**, vous pouvez écrire à l'adresse : assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr

7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité

Récapitulatif de votre demande de mobilité

Campagne de mobilité : Automne 2017

N° Demande : 100011939

Vos informations

N° Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Corps/Grade : I.H.T. CDI.

Signataire : LEJARDINIER Bénédicte

Nom de naissance : DUTILLEUL

Affectation : SG/SRH/M. systèmes d'information

RH
Date de la signature : 03/07/2017

Liste des postes demandés

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Ref NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	

Commentaires / Motivations

Rang	N° Poste	Commentaires / Motivations
1	59037	Je suis très motivée
2	12456	

Motif(s) particulier(s)

Intérêt professionnel

Pièces justificatives

Curriculum Vitae

LEJARDINIER Bénédicte - 03/07/2017